

Les Suisses ont moins d'enfants qu'ils n'en désirent

FAMILLES Les nouveaux chiffres de l'Office fédéral de la statistique indiquent que les souhaits de la population sont souvent contrariés par les aléas de la vie.

2 enfants

C'est la taille de la famille souhaitée par 63% des Suisses de 20 à 29 ans. Avec les 29% qui en désirent trois, le seuil de renouvellement est dépassé. Dans les faits, seuls 42% des femmes auront deux enfants, et 22% trois, pour un taux de renouvellement insuffisant de 1,5 enfant.

30%

C'est la proportion de femmes au bénéfice d'études supérieures de 50 à 59 ans qui sont sans enfants. Ce taux n'est que de 17% pour les femmes ayant achevé une formation de niveau secondaire et de 13% pour celles n'ayant pas suivi de formation au-delà de l'école obligatoire. Les diplômées doivent donc plus souvent choisir entre enfants et carrière. Chez les hommes, il n'y a pas de corrélation entre nombre d'enfants et niveau de formation.

5%

C'est la proportion des ménages où l'homme assure la majorité des tâches domestiques. Dans 65% des cas, c'est la femme, et dans 29%, les tâches sont partagées. Plus le niveau de formation de la femme est élevé, plus les tâches sont réparties.



55%

C'est le pourcentage d'hommes qui rejettent l'idée qu'il faut absolument avoir des enfants pour être heureux. Chez les femmes, cette proportion est de 66%.

Jackfrag/Forcota

LE RADAR N'A PAS TOUJOURS RAISON

JUSTICE L'avocat genevois Daniel Meyer a été indemnisé pour avoir été faussement accusé d'avoir roulé 1 km/h trop vite!

Il ne faut pas énerver Daniel Meyer en matière de circulation. L'avocat genevois, qui a déjà combattu un gendarme couché, défendu des conducteurs de 4x4 et dénoncé des agents municipaux mal stationnés, s'est retrouvé devant la justice pour contester une amende: la sienne. L'affaire remonte à 2013 lorsque l'homme de loi reçoit une amende d'ordre de 40 francs. La bûche

concerne son scooter Honda, flashé quatre mois auparavant, route de Malagnou, à 56 km/h au lieu des 50 autorisés. Soit, compte tenu de la déduction de la marge de sécurité de 5 km/h, un dépassement de 1 km/h.

Me Meyer écrit au Service des contraventions: ce n'est pas lui qui a utilisé son deux-roues le jour où il a été flashé. Peine perdue. Au fil des semaines, l'amende se trans-

forme en ordonnance pénale de 140 francs. Me Meyer fait opposition. La justice est en marche et, il y a dix jours, il se retrouve sur le banc des accusés du Tribunal de

justice en ordonnance pénale de 140 francs. Me Meyer fait opposition. La justice est en marche et, il y a dix jours, il se retrouve sur le banc des accusés du Tribunal de

«Absurde»

«Je suis satisfait de cet acquittement», sourit Me Meyer, qui était prêt à aller jusqu'au Tribunal fédéral. «J'ai été agacé de recevoir une amende pour 1 km/h de dépasse-



« Le ministère public classe des affaires plus graves tous les jours »

Daniel Meyer, avocat genevois

ment alors que je vois tous les jours à l'étude des ordonnances de classement du ministère public pour des faits plus graves. Je trouve d'ailleurs absurde de poursuivre un usager de la route pour un dépassement de 1 km/h, sachant que les frais du Service des contraventions sont plus élevés... J'ai consacré du temps pour cette affaire. Cela va parce que je suis avocat, mais ce n'est pas le cas de tout le monde!»

● TEXTE: VALÉRIE DUBY
valerie.duby@lematin.ch

● PHOTOS: CHRISTIAN BONZON

Via sicura surcharge la justice

BILAN Si la justice genevoise a enregistré l'an dernier près de 100 000 procédures (soit une augmentation de 5,5% par rapport à 2013), c'est en partie à cause des infractions à la loi sur la circulation routière (LCR), elles-mêmes dues à l'intensification des contrôles routiers effectués par la police. Avec Via sicura, les sanctions ont augmenté, mais, surtout, des affaires relevant des contraventions sont désormais traitées comme des délits.

A l'occasion de la présentation du compte-rendu de l'activité judiciaire, hier, le procureur général de Genève,

Olivier Jornot, a indiqué qu'en 2014 le nombre de cas d'infractions à la LCR avait dépassé la barre des 8000, soit 36% de l'ensemble des procédures pénales. A titre de comparaison, le chiffre était de 4400 en 2013 (24%). Grâce à des mesures organisationnelles, la justice genevoise n'a pas été prise à la gorge par cette hausse spectaculaire. Les nouvelles procédures liées à la LCR se soldent souvent par une condamnation via une ordonnance pénale et ne concernent les tribunaux que si le justiciable fait opposition.

● ATS - V. DY



Le radar de la route de Malagnou avait flashé un autre scootériste, mais c'est Daniel Meyer qui avait reçu la contravention.

Le défenseur des berges lacustres a été condamné

JUSTICE Le Tribunal de Nyon a rendu son verdict dans l'affaire Victor von Wartburg, du nom du président de l'association Rives publiques, qui milite pour un libre accès à la totalité des berges du Léman («Le Matin» du 17 mars). Prévenu de dommages à la propriété pour avoir sectionné en compagnie de militants une clôture privée près de Coppet (VD) en 2012, le retraité de 72 ans a été condamné à 40 jours-amendes avec sursis pendant deux ans ainsi qu'à une peine pécuniaire immédiate de 400 fr. Un jugement plus clément que celui requis par le Parquet de La Côte.

S'il s'attendait à une condamnation «pour une juste cause», le Zorro vaudois s'oppose à la coquette indemnité arrêlée pour dédommager les deux propriétaires plaignants: 13 000 et 10 700 fr. «Nous sommes outrés par ce nouvel exemple de traite-



ment inégalitaire entre les riverains d'une part – qui privatisent illicitement et impunément les rives publiques des lacs avec une importante complicité des autorités compétentes – et la population lésée de l'autre», réagit Victor von Wartburg, qui fera appel de cette décision.

● BENJAMIN PILLARD
benjamin.pillard@lematin.ch

EN BREF

Tuée et traînée par un chauffard

DRAME Une piétonne de 79 ans est morte hier à Zofingue (AG), fauchée sur un passage piéton et traînée sur plus de 500 mètres jusque dans la commune voisine d'Oftringen. L'automobiliste qui l'a percutée ne s'est pas arrêté. Il est en fuite. Le corps sans vie de la victime a été découvert

par des automobilistes vers 10 h sur la chaussée, près d'un passage à niveau. Les secours arrivés sur place n'ont pu que constater son décès. La police recherche l'automobiliste incriminé ainsi que sa voiture, endommagée et tachée de sang. Elle a lancé un appel à témoins.

Un camion sur le flanc

ACCIDENT Un homme a perdu la maîtrise de son camion qui s'est renversé dans un virage des falaises de Cheyres (FR), hier matin. Le chauffeur et son passager ont été blessés. La route a été fermée six heures.



Police cantonale fribourgeoise

SMS

● **CHUTE** Le corps sans vie d'une femme de 53 ans a été retrouvé au bas d'un escalier hier à Berne. Aucun indice ne laisse penser à un crime.

● **GENS DU VOYAGE** Le Conseil d'Etat neuchâtelois a prolongé de deux ans l'utilisation d'un site de transit à La Vue-des-Alpes.

● **LA POSTE** Une commission demande au Conseil fédéral de lutter contre la vente d'objets de toutes sortes aux guichets.

● **VOLS** Un cambrioleur a été arrêté dans une église à Bienne.